Association Des Experts-Comptables des Alpes

CONSEQUENCES SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA CRISE SANITAIRE DU AU COVID 19

12 avril 2021
CREF formation

Public :
Collaborateurs

Prérequis :
Aucun

Objectif :
Connaître les incidences du COVID 19 dans les comptes annuels et les annexes.

Contenu de la formation :

1ère Partie : Prise en compte de l'événement Covid dans les comptes annuels

- Evènements postérieurs à la clôture
- Produits et charges liés à l'événement Covid et résultat exceptionnel
- Continuité d'exploitation
- Tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- Amortissements des immobilisations lors d'un arrêt de l'activité
- Valeur d'inventaire des actifs financiers
- Evaluation des stocks
- Evaluation des créances clients
- Report et rééchelonnement de dettes
- Annulation de dette
- Provision
- Comptabilisation des allocations activité partielle
- Reprise d'amortissements dérogatoires
- Entité en situation de non continuité d'exploitation

2e Partie : Informations dans l'annexe

- Effets de la crise sanitaire, sur l'activité
- Incertitudes de nature à affecter la pertinence de l'information comptable telle que présentée, eu égard aux incertitudes liées à l'évolution de la crise et de ses conséquences
- Impacts connus et déterminables à la date d'arrêté des comptes, le cas échéant
- Situation en cas d'impact non significatif du COVID 19
- Exemples de rédaction

Moyens pédagogiques et techniques :
Support pédagogique envoyé par mail avant le jour de la formation.
L'animateur est expert-comptable

Association Des Experts-Comptables des Alpes

Modalités de suivi de la formation :
Formation en visioconférence
Chaque participant recevra au début de la formation un mail d'Edusign avec lien lui permettant de signer la feuille d'émargements à distance.
Fiches d'évaluation à compléter par chaque stagiaire.
Une attestation individuelle de formation est envoyée au stagiaire.

Modalité d'organisation :

- **Lieu** : visioconférence
- **Durée :** 3h30
- **Horaire** : 14h-17h30
- **Groupe** : 20 personnes